

No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE  
LA M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI  
13 MAI 1999, À 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Bourbonnais, préfet  
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller  
Monsieur Robert Beaudry, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller  
Monsieur René Charrette, conseiller suppléant  
Monsieur Guy Dubé, conseiller  
Monsieur Marcel Dulude, conseiller  
Monsieur Jacques Durand, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Monsieur Yves Laganière, conseiller  
Monsieur Claude Voyer, conseiller  
Monsieur Pierre Wilson, conseiller suppléant

Monsieur Pierre Bélanger, directeur général de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, assistait également à la séance.

Étaient absents :

Monsieur Gilles Plante, préfet suppléant, remplacé par monsieur  
Pierre Wilson  
Monsieur André Choinière, conseiller  
Madame Renée Legendre, conseillère, remplacée par monsieur  
René Charette

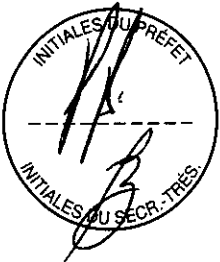
**POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Ayant constaté que le quorum est atteint, monsieur le Préfet ouvre la  
séance et demande au secrétaire-trésorier de faire lecture de l'avis de  
convocation de la présente séance extraordinaire.

Je, Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie sous serment que, avis  
spécial a été signifié par écrit d'autre part à :

messieurs Pierre Bourbonnais préfet, Gilles Plante préfet suppléant,  
madame la conseillère Renée Legendre, messieurs les conseillers Gilles  
Beaudet, Robert Beaudry, Julien Bussière, Honorius Charbonneau, André  
Choinière, Guy Dubé, Marcel Dulude, Jacques Durand, Bernard Gagnon,  
Yves Laganière et Claude Voyer.

En leur faisant parvenir à chacun d'eux à leur place d'affaire respective ou  
domicile respectif selon le cas, en déposant une copie au bureau de poste  
d'Otterburn Park, sous enveloppe recommandée, les frais de poste étant  
payés d'avance entre 16 heures et 17 heures, le 3 mai 1999.



No de résolution  
ou annotation

99-05-086

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13<sup>ème</sup> jour du mois de mai mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999).

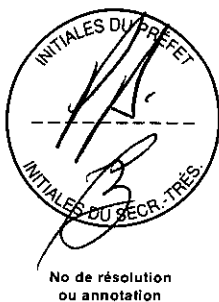
### POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres ne sont pas tous présents à la présente séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que signifié par le secrétaire-trésorier dans l'avis de convocation, à savoir :

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 1999
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
7. Politique culturelle dans la Vallée du Richelieu
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 1999 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 1999 du Comité consultatif agricole
10. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
  - 10.1 Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : règlement numéro 99-R-022 modifiant le règlement de zonage
  - 10.2 Ville de Chambly :
    - Règlement numéro 93-02-88A modifiant le règlement de zonage
    - Règlement numéro 93-02-89A modifiant le règlement de zonage
    - Règlement numéro 93-05-05 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.
  - 10.3 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-140-4 modifiant le règlement de construction
11. Projet de règlement numéro 14-11 modifiant le Schéma d'Aménagement
12. Commission consultative relative aux projets de règlement numéros 14-10 et 14-11 modifiant le Schéma d'Aménagement
13. Nomination du fonctionnaire désigné à Saint-Jean-Baptiste



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

14. S.D.E. Rive-Sud : nomination des représentants au sein du Conseil d'administration
15. Cours d'eau Massé : comité technique
16. Demandes d'appui :
  - 16.1 M.R.C. Roussillon : Conseil régional d'économie sociale en Montérégie
  - 16.2 Ville de Boucherville : aide aux propriétaires victimes de la pyrite
  - 16.3 M.R.C. d'Arthabaska : négociation du pacte fiscal
  - 16.4 M.R.C. des Etchemins : Carrefour de la nouvelle économie
  - 16.5 M.R.C. Beauce-Sartigan : privilèges fiscaux
17. Affaires publiques
18. Divers
19. Clôture de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1999**

99-05-087

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

**ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du  
1<sup>er</sup> avril 1999 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 4. CORRESPONDANCE**

- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 99-266 | 03-03-99 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant la résolution numéro 1999-47-R relativement à la représentation des élus au sein du conseil régional d'économie sociale de la Montérégie, pour appui du Conseil. |
| 99-267 | 19-03-99 | Lettre de MONSIEUR JEAN LACROIX, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 243-31 pour approbation du Conseil.   |



Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

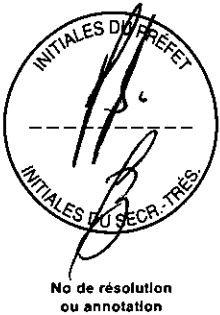
- 99-268 19-03-99 Lettre de MONSIEUR JEAN LACROIX, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 243-30 pour approbation du Conseil.
- 99-269 25-03-99 Certificat de publication de MONSIEUR YVES BEAULIEU, secrétaire-trésorier, VILLE DE CONTRECOEUR, relativement à un avis public pour les cours d'eau Paquette, Branches 27 et 28 du Ruisseau Beloeil et Second Grand Ruisseau (Branche 30).
- 99-270 23-03-99 Lettre de MONSIEUR RAYNALD HAWKINS, directeur général, SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE, nous invitant à un colloque sur la sécurité et le sauvetage nautique.
- 99-271 23-03-99 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 93-02-88 et 93-02-89 pour approbation du Conseil.
- 99-272 24-03-99 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant copie du règlement d'urbanisme numéro 99-R-022 pour approbation du Conseil.
- 99-273 25-03-99 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant copie du règlement d'emprunt numéro 99-872 pour approbation du Conseil.
- 99-274 25-03-99 Lettre de MONSIEUR JEAN LACROIX, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant divers documents relativement aux interventions dans le cours d'eau Roy.
- 99-275 25-03-99 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant copie de la résolution numéro 99-71 relativement à la demande financière pour l'élaboration d'une étude d'impact sur la reconfiguration de la région administrative de la Montérégie.
- 99-276 25-03-99 Certificat de publication de MADAME GISELE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, relativement à un avis public pour les cours d'eau Paquette, Branches 27 et 28 du Ruisseau Beloeil et Second Grand Ruisseau (Branche 30).



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 99-277 25-03-99 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication relativement à un avis public pour les cours d'eau Paquette, Branches 27 et 28 du Ruisseau Beloeil et Second Grand Ruisseau (Branche 30).
- 99-278 25-03-99 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE CHAMPLAIN, nous transmettant le projet de règlement numéro 99-49 relatif au schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de Champlain.
- 99-279 25-03-99 Lettre de MADAME DIANE DUPLIN, attachée politique, BUREAU DU DÉPUTÉ DE VERCHÈRES, accusant réception de notre résolution numéro 99-03-058 concernant la récupération par les villes de la contribution forcée à l'assainissement des finances publiques.
- 99-280 25-03-99 Lettre de MONSIEUR JEAN TREMBLAY, directeur général, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 99-055 relativement à leur participation à l'étude de faisabilité de regroupement pour les assurances générales.
- 99-281 25-03-99 Lettre de MADAME LISE RICHARD, secrétaire administrative, BEAULIEU, COUTU, BÉLANGER & ASSOCIÉS INC., nous transmettant une copie des résultats, pour chaque municipalité, sur l'application des indicateurs de performance aux rôles d'évaluation foncière pour l'année 1999.
- 99-282 26-03-99 Lettre de MONSIEUR MARIO DION, directeur de l'aménagement, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant le recueil d'information de la M.R.C. du Bas-Richelieu.
- 99-283 26-03-99 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous informant du retrait du règlement d'urbanisme numéro Z.15-1A-69.
- 99-284 26-03-99 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant copie de la résolution numéro 064-99 relativement à une demande de modification du règlement de contrôle intérimaire pour la zone de conservation.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

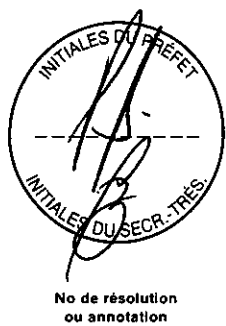
- 99-285 26-03-99 Lettre de MADAME ISABELLE CHOUINARD, directrice des services conseils, U.M.R.C.Q., nous transmettant un vidéo dans le cadre du colloque sur la fiscalité.
- 99-286 26-03-99 Lettre de MONSIEUR JEAN MONFET, direction des finances municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, nous transmettant les résultats de l'application des indicateurs de performance aux rôles d'évaluation foncière pour l'année 1999.
- 99-287 29-03-99 Lettre de MADAME MARTINE VALLIÈRES, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE, nous transmettant le certificat de publication relativement à un avis public pour les cours d'eau Paquette, Branches 27 et 28 du Ruisseau Beloeil et Second Grand Ruisseau (Branche 30).
- 99-288 29-03-99 Lettre de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER, attaché politique, BUREAU DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, accusant réception de notre résolution relativement à une intervention de la C.P.T.A.Q. pour la coupe à blanc d'érablières.
- 99-289 29-03-99 Lettre de MADAME CAROLE DULUDE, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le certificat de publication relativement à un avis public pour les cours d'eau Paquette, Branches 27 et 28 du Ruisseau Beloeil et Second Grand Ruisseau (Branche 30).
- 99-290 29-03-99 Lettre de MONSIEUR BENOIT LAUZON, conseiller politique, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, accusant réception de notre lettre l'informant d'une demande d'aide financière que nous avons présentée au M.A.M. pour effectuer des études de faisabilité pour le regroupement des services d'enquêtes et la création d'une régie de police.
- 99-291 29-03-99 Lettre de MONSIEUR RAYMOND LYNCH, délégué régional, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, accusant réception de notre document, intitulé : "Bilan des activités 1998 et plan de travail 1999", dans le cadre du Programme d'aide financière pour soutenir le développement économique et la création d'emploi.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 99-292 | 29-03-99 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant un avis de convocation pour la tenue d'une séance du Bureau des délégués des M.R.C. de Champlain, de La Vallée-du-Richelieu, du Haut-Richelieu et de Roussillon.            |
| 99-293 | 29-03-99 | Lettre de MONSIEUR PIERRE RIVERIN, préfet, M.R.C. MEMPHRÉMAGOG, félicitant le préfet pour son élection à titre d'administrateur au conseil d'administration de l'U.M.Q..   |
| 99-294 | 29-03-99 | Lettre de MONSIEUR ANDRÉ LACHAPELLE, directeur général, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant un tableau identifiant les équipements à caractère supralocal.  |
| 99-295 | 29-03-99 | Lettre de MADAME JACINTHE B. SIMARD, présidente, U.M.R.C.Q., relativement à notre adhésion à l'U.M.R.C.Q. pour 1999.   |
| 99-296 | 29-03-99 | Lettre de MADAME NICOLE INKEL, secrétaire-trésorière, M.R.C. DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE, nous transmettant un ordre du jour préliminaire relativement à la tenue de la prochaine Table des préfets de la Montérégie.   |
| 99-297 | 29-03-99 | Lettre de MONSIEUR ROBERT ROUSSELL, directeur des services techniques, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, relativement aux travaux de drainage pour le projet de construction d'un nouveau fossé et de reprofilage du cours d'eau Borduas.                                    |
| 99-298 | 29-03-99 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant copie du règlement d'urbanisme numéro 1250-15-99 pour approbation du Conseil.  |
| 99-299 | 29-03-99 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant copie du règlement d'urbanisme numéro 1248-63-99 pour approbation du Conseil.  |
| 99-300 | 31-03-99 | Lettre de MADAME CAROLE DULUDE, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous informant qu'un représentant de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu sera nommé au sein de la Télévision communautaire lors de la prochaine séance du conseil municipal. |



Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

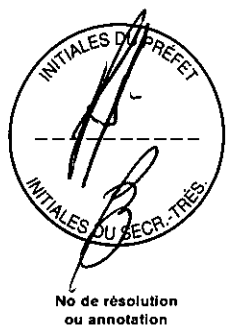
- 99-301 31-03-99 Résolution numéro 99-03-58 de la M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN relativement au caractère discriminatoire des avantages fiscaux, pour appui du Conseil.
- 99-302 31-03-99 Télécopie de MONSIEUR MICHEL LAVOIE, président, TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE, nous informant de la date de la prochaine rencontre de la Table de concertation des préfets de la Montérégie.
- 99-303 01-04-99 Lettre de MADAME NANCY LABRECQUE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DES ETCHEMINS, nous transmettant copie de la résolution numéro 99-03-52 concernant les Carrefours de la nouvelle économie (CNE), pour appui du Conseil.
- 99-304 01-04-99 Certificat de publication de MADAME BRIGITTE BOISVERT, greffière, VILLE DE SAINTE-JULIE, relativement à un avis public pour les cours d'eau Paquette, Branches 27 et 28 du Ruisseau Beloeil et Second Grand Ruisseau (Branche 30).
- 99-305 01-04-99 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, DÉPUTÉ DE BORDUAS, remerciant le préfet pour sa lettre de félicitations lors de sa réélection à la Présidence de l'Assemblée nationale.
- 99-306 01-04-99 Lettre de MONSIEUR RAYMOND L'ITALIEN, directeur général, U.M.Q., accusant réception de notre résolution numéro 99-03-058 sur la récupération par les villes de la contribution forcée à l'assainissement des finances publiques.
- 99-307 01-04-99 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme numéros 1248-60-99 et 1248-61-99.
- 99-308 06-04-99 Lettre de MONSIEUR RAYMOND LYNCH, délégué régional, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, nous transmettant une trousse méthodologique afin de nous aider à aborder les problèmes potentiels liés au passage à l'an 2000.
- 99-309 06-04-99 Lettre de MADAME MONIQUE BARRIAULT, directrice, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, nous transmettant le résumé d'une étude d'impact économique des activités du secteur de la culture des cinq régions du Montréal métropolitain et de la région de l'Île de Montréal.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 99-310 | 31-03-99 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant copie de la résolution numéro 057-99 nommant un fonctionnaire désigné au sein de la M.R.C. pour appliquer le Règlement de contrôle intérimaire sur leur territoire. |
| 99-311 | 07-04-99 | Certificat de publication de MONSIEUR YVON TÉTREULT, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASSE, relativement à l'avis public pour le Ruisseau à l'Ours.  |
| 99-312 | 06-04-99 | Certificat de publication de MADAME MARIELLE GUERTIN, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DE-ROUGEMONT, relativement à l'avis public pour le Ruisseau à l'Ours.   |
| 99-313 | 06-04-99 | Certificat de publication de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, relativement à l'avis public pour le Ruisseau à l'Ours.   |
| 99-314 | 06-04-99 | Certificat de publication de MONSIEUR DENIS MEUNIER, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, relativement à l'avis public pour le Ruisseau à l'Ours.   |
| 99-315 | 06-04-99 | Certificat de publication de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, relativement à l'avis public pour le Ruisseau à l'Ours.   |
| 99-316 | 06-04-99 | Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE ADAM, le président, ASSOCIATION DES RÉGIONS DU QUÉBEC, nous invitant à son deuxième grand rendez-vous national les 13, 14 et 15 mai 1999, sous le thème "Les régions : on y vit, on y voit".   |
| 99-317 | 06-04-99 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant copie de la résolution numéro 046-99 relativement à l'embauche d'archivistes régionaux.   |
| 99-318 | 06-04-99 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant copie de la résolution numéro 045-99 nous informant de leur participation à l'étude de faisabilité de regroupement pour les assurances générales.                   |



Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

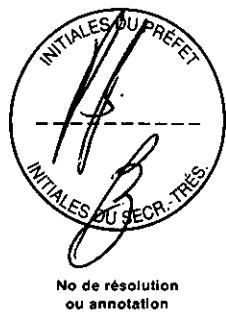
- 99-319 06-04-99 Lettre de MADAME GEORGIANNE GAGNON, directrice, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, nous transmettant copie d'une lettre de MONSIEUR JACQUES BRASSARD, ministre, expédiée aux médias d'information à la suite de la diffusion du film "L'Erreur boréale" sur le Régime forestier québécois.
- 99-320 07-04-99 Lettre de MONSIEUR GILLES DÉSY, direction des Finances municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTRÉPOLE, nous transmettant un profil financier pour chacune des municipalités locales pour 1998.
- 99-321 07-04-99 Lettre de MONSIEUR GILLES GAGNON, secrétaire-trésorier, M.R.C. D'ARTHASBASKA, nous transmettant copie de la résolution numéro 99-03-9179 relativement à la fusion des deux Unions, pour appui du Conseil.
- 99-322 07-04-99 Télécopie de MONSIEUR JEAN TREMBLAY, directeur général, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 99-055 relativement au regroupement des assurances générales.
- 99-323 07-04-99 Télécopie de la VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant copie de la résolution numéro 99-03-183 relativement à la participation à une étude de faisabilité pour la mise en commun des services d'enquête.
- 99-324 09-04-99 Lettre de MADAME FLORENCE JUNCA-ADENOT, présidente-directrice générale, A.M.T., nous transmettant les études d'opportunité et de faisabilité d'un réseau de systèmes légers sur rail (SLR).
- 99-325 09-04-99 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député de Borduas, accusant réception de notre résolution relativement à la contribution des municipalités pour l'assainissement des finances publiques.
- 99-326 09-04-99 Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, secrétaire-trésorière adjointe, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le second projet du règlement d'urbanisme numéro 277-96-029-D pour approbation du Conseil.
- 99-327 09-04-99 Lettre de MONSIEUR DANIEL CARRIER, greffier, VILLE DE BROSSARD, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public relatif au cours d'eau Roy.



No de résolution  
ou annotation

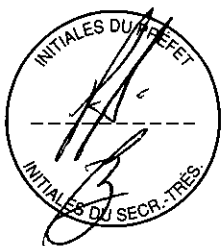
**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 99-328 | 09-04-99 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant copie des règlements d'emprunt numéros 731 et 732 pour approbation du Conseil.   |
| 99-329 | 12-04-99 | Lettre de MONSIEUR MARC FILION, coordonnateur administratif, S.D.E. RIVE-SUD, nous demandant de nommer un administrateur parmi les membres du Conseil de la M.R.C. pour la composition du nouveau conseil d'administration.              |
| 99-330 | 12-04-99 | Lettre de MONSIEUR MARCEL BLANCHET, sous-ministre adjoint aux affaires juridiques et législatives, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, relativement au règlement de contrôle intérimaire numéro 28-99.                |
| 99-331 | 12-04-99 | Télécopie du S.A.J.E. VALLÉE-DU-RICHELIEU nous transmettant un avis de convocation pour une réunion du Conseil d'administration du S.A.J.E. de la Vallée-du-Richelieu.   |
| 99-332 | 13-04-99 | Lettre de MADAME NICOLE INKEL, secrétaire, TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE INC., nous transmettant l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Table de concertation des Préfets de la Montérégie.                  |
| 99-333 | 14-04-99 | Lettre de MADAME NATALIE DESGAGNÉS, CHAMARD SAVIGNAC & ASSOCIÉS, nous transmettant une offre de service professionnel pour la gestion des résidus sur le territoire.   |
| 99-334 | 14-04-99 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 99-156 confirmant la participation de la ville à l'étude de faisabilité de regroupement municipal de services d'enquêtes. |
| 99-335 | 14-04-99 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 99-157 confirmant la participation de la ville à l'étude de faisabilité de regroupement pour les assurances générales.    |
| 99-336 | 14-04-99 | Télécopie de MADAME ISABELLE SIMON, agente de développement, KATIMAVIK-QUÉBEC, nous invitant à présenter un projet pour lequel nous pourrions avoir besoin de l'aide de jeunes bénévoles.  |



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

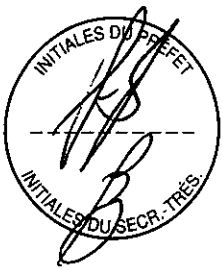
- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 99-337 | 14-04-99 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant copie des règlements d'urbanisme numéros U-110-6, U-120-67, U-110-5, U-120-65, U-120-66 et U-140-4 pour approbation du Conseil.   |
| 99-338 | 14-04-99 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 93-02-88A, 93-02-89A et 93-05-05 pour approbation du Conseil.  |
| 99-339 | 15-04-99 | Certificat de publication de MONSIEUR BERNARD HOULE, greffier, VILLE DE SAINT-HUBERT, pour l'avis public concernant le cours d'eau Roy.   |
| 99-340 | 15-04-99 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant copie de la résolution numéro 99-130 approuvant les états financiers de la M.R.C. pour l'année financière 1998.   |
| 99-341 | 15-04-99 | Télécopie de MONSIEUR JEAN-LUC JULIEN, directeur général, VILLE DE BOUCHERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 99-048 relativement à une demande d'intervention auprès du ministère des Affaires municipales pour l'aide aux propriétaires victimes de la pyrite, pour appui du Conseil. |
| 99-342 | 15-04-99 | Télécopie de MONSIEUR SERGE GAREAU, responsable de la formation, U.M.Q., nous invitant à la prochaine rencontre du caucus de la région 16 (Montérégie Est) relativement à la fiscalité municipale.  |
| 99-343 | 16-04-99 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant copie de la résolution numéro 99-04-240 relativement à l'identification des équipements à caractère supralocal.   |
| 99-344 | 19-04-99 | Lettre de MONSIEUR DANIEL DE BROUWER, responsable, BUREAU DE LA DÉPUTÉE DE CHAMBLY, accusant réception de notre lettre concernant la contribution des villes à l'assainissement des finances publiques.   |
| 99-345 | 19-04-99 | Lettre de MADAME DOMINIQUE DROLET, conseillère en marketing, U.M.R.C.Q., nous informant qu'un service de base en relations du travail a été mis sur pied pour les municipalités et les M.R.C..  |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 99-346 | 19-04-99 | Lettre de MONSIEUR MICHEL PAYETTE, administrateur du Comité, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD, invitant le préfet à participer à la 15e édition du concours Dominique-Rollin qui reconnaît la qualité des entreprises contribuant à l'essor économique de la Région.           |
| 99-347 | 19-04-99 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant copie de la résolution numéro 99-85 relativement à l'étude de regroupement des assurances générales.  |
| 99-348 | 19-04-99 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C ROUSSILLON, nous transmettant copie du procès-verbal du Bureau des délégués des M.R.C. de Champlain, de La Vallée-du-Richelieu, du Haut-Richelieu et de Roussillon qui a eu lieu le 13 avril 1999.                                 |
| 99-349 | 19-04-99 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les seconds projets des règlements numéros 1248-63-99 et 1250-15-99 pour approbation du Conseil.  |
| 99-350 | 19-04-99 | Lettre de MONSIEUR ROBERT RACINE, président, AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE, nous informant qu'une consultation des rôles d'évaluation sera faite dans le courant du mois de mai pour la confection d'une liste de propriétaires fonciers possédant plus de 4 hectares de boisés.           |
| 99-351 | 19-04-99 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant un avis public relatif au règlement numéro 199-6A-3, adopté lors du Bureau des délégués des M.R.C. de Champlain, de La Vallée-du-Richelieu, du Haut-Richelieu et de Roussillon le 13 avril 1999. |
| 99-352 | 21-04-99 | Télécopie de MONSIEUR YVAN DESCHÊNES, préfet, M.R.C. DE THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, convoquant une rencontre de la Table des préfets des couronnes nord et sud de la région métropolitaine afin d'échanger sur le Rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales.       |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

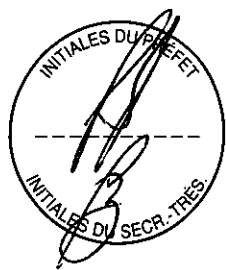
- 99-353 21-04-99 Lettre de MADAME THÉRÈSE MAILLOUX, présidente par intérim, CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, nous transmettant un document, intitulé : Les conditions de vie des femmes et le développement régional en Montérégie.
- 99-354 21-04-99 Lettre de MONSIEUR DANIEL LAPIERRE, direction de la rénovation cadastrale, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, nous confirmant la réunion d'information pour la réforme cadastrale.
- 99-355 21-04-99 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant copie du règlement d'urbanisme numéro 91.18.05.98, pour approbation du Conseil.
- 99-356 22-04-99 Lettre de MONSIEUR JEAN LACROIX, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public relativement au cours d'eau Roy.
- 99-357 26-04-99 Lettre de MADAME FLORENCE JUNCA-ADENOT, présidente-directrice générale, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, accusant réception de notre résolution relativement à la nomination de monsieur Bernard Gagnon au sein des comités de suivi dans le cadre des études SLR.
- 99-358 26-04-99 Lettre de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE LA CHEVROTIÈRE, président, PARTI QUÉBÉCOIS DE LA MONTÉRÉGIE, nous invitant à participer au colloque, intitulé : L'économie à renouveler : des choix à faire.
- 99-359 26-04-99 Lettre de MADAME CAROLE POIRIER, directrice de cabinet de la ministre, MINISTÈRE D'ÉTAT AU AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, accusant réception du règlement numéro 14-10 amendant le Schéma d'Aménagement.
- 99-360 26-04-99 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 99-88 relativement aux travaux sur la branche 30 du Ruisseau Beloeil.
- 99-361 26-04-99 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, nous transmettant un avis public relatif au Bureau des délégués des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et des Maskoutains.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 99-362 | 26-04-99 | Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, nous transmettant un avis public relatif au Bureau des délégués des M.R.C. du Bas-Richelieu, de La Vallée-du-Richelieu et des Maskoutains. |
| 99-363 | 26-04-99 | Lettre de MONSIEUR GILLES LAROUCHE, citoyen de la ville de Mont-Saint-Hilaire, relativement à l'affectation résidentielle au Schéma d'Aménagement.  |
| 99-364 | 27-04-99 | Lettre de MADAME RENÉE GIGUÈRE, recherche - développement, TECHNICOAT LTD, nous envoyant de la documentation sur les nouveaux sacs biodégradables.  |
| 99-365 | 27-04-99 | Lettre de MONSIEUR DENIS BÉDARD, président, COMMISSION NATIONALE SUR LES FINANCES ET LA FISCALITÉ LOCALES, nous transmettant une copie du rapport, intitulé : Pacte 2000.   |
| 99-366 | 28-04-99 | Certificat de publication de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE CHAMPLAIN, relativement au cours d'eau Roy.   |
| 99-367 | 28-04-99 | Lettre de MONSIEUR JEAN LACROIX, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 243-30, pour approbation du Conseil.  |
| 99-368 | 29-04-99 | Lettre de MADAME JOANE SAULNEIR, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre projet de règlement numéro 14-10 amendant le Schéma d'Aménagement.   |
| 99-369 | 29-04-99 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le premier projet de règlement d'urbanisme numéro 845-87, pour approbation du Conseil.   |
| 99-370 | 29-04-99 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les projets des règlements d'urbanisme numéros 820-9 et 847-17, pour approbation du Conseil.                                       |
| 99-371 | 29-04-99 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les règlements d'emprunt numéros 971 et 976, pour approbation du Conseil.  |



Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

No de résolution ou annotation

- 99-372 30-04-99 Lettre de MADAME MONIQUE LEBLANC, directrice de la commercialisation, GAETAN MORIN ÉDITEUR LTÉE, nous informant de la parution de l'ouvrage, intitulé : La gestion municipale au Québec : perspectives nouvelles.
- 99-373 30-04-99 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant copie de la résolution numéro 990420-196 relativement à l'étude de regroupement des assurances générales.
- 99-374 30-04-99 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les résolutions numéros 99-182 relativement à une demande de modification du Schéma d'Aménagement et 99-86 relativement à l'étude de regroupement des assurances générales.

**PUBLICATION DU MOIS D'AVRIL 1999**

Muni-Express	No 2 24 mars 1999
Innovation Transport	No 4 Février 1999
Vision	Vol. 3, No 2 Mars 1999
Bâti Vert	Vol. 3, No 1 Mars 1999
Cibles	Vol. 6, No 1 Printemps 1999
Le RESAM forestier	Vol. 11, No 11 Avril 1999
La voix du vrac	Vol. 25, No 2 Mars-Avril 1999
Gazette officielle du Québec	No 13 31 mars 1999
Bulletin éclair- Ass. des directeurs municipaux du Québec	Avril 1999
Option Emploi (FTQ)	Vol. 3, No 4 Hiver 1999
Quorum (UMRCQ)	Vol. 24, No 3 Avril-Mai 1999
Gazette officielle du Québec	No 14 7 avril 1999



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

Gazette officielle du Québec	No 15 14 avril 1999
Bulletin municipal	Vol. 19, No 1 Avril 1999
Québec Vert	Vol. 21, No 3 Avril 1999
Routes et transports	Vol. 28, No 2 Printemps 1999
Gazette officielle du Québec	No 16 21 avril 1999

**POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER**

99-05-088

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau  
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé**

**ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 99-05 du chèque #8012 au chèque #8069 pour un montant total de 71 638,40 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 6. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

**6.1 Ville de Chambly : règlement d'emprunt numéro 99-872**

99-05-089

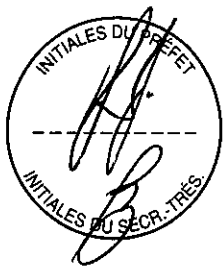
**ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;**

**ATTENDU QUE la ville de Chambly a transmis pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 99-872, portant sur des travaux d'infrastructures dans le parc industriel;**

**ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a reçu ledit règlement d'emprunt en date du 25 mars 1999;**

**ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement d'emprunt;**

**ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur René Charette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 99-872 de la ville de Chambly autorisant des travaux d'infrastructures dans le parc industriel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlements d'emprunt numéros 731 et 732

Règlement d'emprunt numéro 731

99-05-090

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a transmis pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 731, portant sur la réalisation d'études préparatoires et des plans et devis pour la réalisation d'équipements publics;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a reçu ledit règlement d'emprunt en date du 9 avril 1999;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement d'emprunt;

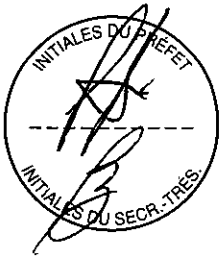
ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 731 de la ville de Saint-Basile-le-Grand autorisant la réalisation d'études préparatoires et de plans et devis pour la réalisation d'équipements publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**Règlement d'emprunt numéro 732**

99-05-091

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a transmis pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 732, modifiant le règlement d'emprunt numéro 682 relatif à des travaux d'infrastructures;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a reçu ledit règlement d'emprunt en date du 9 avril 1999;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beudet  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 732 de la ville de Saint-Basile-le-Grand modifiant le règlement d'emprunt numéro 682 relatif à des travaux d'infrastructures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements d'emprunt numéros 971 et 976

**Règlement d'emprunt numéro 971**

99-05-092

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;



No de résolution  
ou annotation

99-05-092  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a transmis pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 971, portant sur des travaux d'installation d'un collecteur pluvial et le remplacement d'une conduite d'égout pluvial;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a reçu ledit règlement d'emprunt en date du 29 avril 1999;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 971 de la ville de Mont-Saint-Hilaire autorisant des travaux d'installation d'un collecteur pluvial et le remplacement d'une conduite d'égout pluvial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement d'emprunt numéro 976

99-05-093

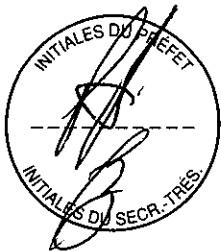
ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a transmis pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 976, portant sur des travaux de réfection du réseau d'aqueduc;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a reçu ledit règlement d'emprunt en date du 29 avril 1999;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement



No de résolution  
ou annotation

99-05-093  
(suite)

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 976 de la ville de Mont-Saint-Hilaire portant sur des travaux de réfection du réseau d'aqueduc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.4 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement d'emprunt numéro 1678

99-05-094

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

**ATTENDU QUE** la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a transmis pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 1678, portant sur la construction d'infrastructures municipales pour le prolongement du boulevard Claude-Jutras;

**ATTENDU QUE** le secrétaire-trésorier a reçu ledit règlement d'emprunt en date du 7 mai 1999;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement d'emprunt;

**ATTENDU QUE** ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beudet  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1678 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville autorisant la construction d'infrastructures municipales pour le prolongement du boulevard Claude-Jutras.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

POINT 7. POLITIQUE CULTURELLE DANS LA VALLÉE DU RICHELIEU

Madame Andrée Garon, présidente de la Table culturelle de la Vallée du Richelieu, ainsi que madame Suzanne Lemieux, consultante, déposent et présentent « Le projet de la politique culturelle de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ».

Suite à une période d'échanges, la résolution suivante est déposée :

ATTENDU QUE le 4 février 1999, la Table culturelle de la Vallée du Richelieu a déposé un bilan d'étapes présentant le portrait de la situation, dans le cadre de l'élaboration d'une politique culturelle;

ATTENDU QUE les représentants de la Table culturelle ont présenté le projet de la politique culturelle pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QU'il est nécessaire de poursuivre les réflexions en ce sens

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du document : « Projet de politique culturelle de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu », tel que réalisé par la Table culturelle de la Vallée du Richelieu.

DE demander aux municipalités de prendre connaissance du document et de formuler leurs commentaires à la M.R.C., s'il y a lieu, au plus tard le 2 juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 26 AVRIL 1999 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL  
D'AMÉNAGEMENT

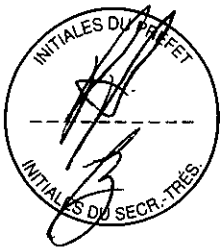
Les membres du Conseil de la M.R.C. acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 1999 du Comité consultatif d'aménagement.

Conséquemment, la résolution suivante est déposée :

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 99-04-048, le Comité consultatif régional d'aménagement recommande au Conseil de modifier le Schéma d'Aménagement pour y introduire les dispositions du PSAR 1, eu égard à la traversée de la rivière Richelieu par des réseaux majeurs d'électricité.

ATTENDU QUE les membres du Conseil accueillent favorablement cette recommandation

99-05-096



No de résolution  
ou annotation

95-05-096  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

**ET RÉSOLU de mandater le directeur général afin de préparer un projet de règlement modifiant le Schéma d'Aménagement en fonction de la résolution numéro 99-04-048 du Comité consultatif régional d'aménagement.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

En ce qui concerne la résolution numéro 99-04-049 du Comité consultatif régional d'aménagement, recommandant de modifier le Schéma d'Aménagement en fonction des travaux prévus par le ministère des Transports sur la route 116 à Saint-Basile-le-Grand, les membres du Conseil sont d'avis qu'il est plutôt nécessaire de rappeler au Ministère, la nécessité de solliciter une demande d'avis de conformité au Schéma d'Aménagement. Une telle démarche est obligatoire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 22 AVRIL 1999 DU COMITÉ  
CONSULTATIF AGRICOLE**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 1999 du Comité consultatif agricole.

**POINT 10. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME**

10.1 Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : règlement numéro 99-R-022 modifiant le règlement de zonage

99-05-097

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 99-R-022 modifiant son règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 99-R-022 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

**ATTENDU QUE,** suite à l'étude du règlement numéro 99-R-022, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 99-04-040, recommande au Conseil de l'approuver;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

99-05-097  
(suite)

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 99-R-022 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 99-R-022, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Ville de Chambly

Règlement numéro 93-02-88A

99-05-098

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-88A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-88A modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-88A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 99-04-041, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-88A, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 99-04-025, recommande au Conseil de l'approuver;

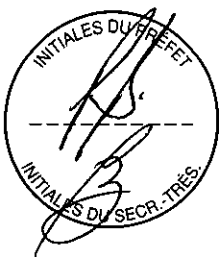
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-88A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-88A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

Règlement numéro 93-02-89A

99-05-099

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-89A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-89A modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-89A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 99-04-042, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-89A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Charette  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-89A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement numéro 93-05-05

99-05-100

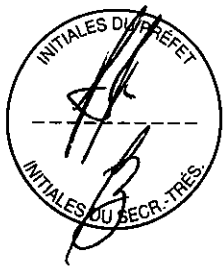
ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-05-05 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-05-05 modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-05-05, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 99-04-043, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-05-05 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire



No de résolution  
ou annotation

99-05-100  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau**

**ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-05-05, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.3 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-140-4 modifiant le règlement de construction

99-05-101

**ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;**

**ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-140-4 modifiant son règlement de zonage;**

**ATTENDU QUE le règlement introduit des exigences minimales à respecter quant aux fondations requises pour tout bâtiment principal sur le territoire de la ville;**

**ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 99-04-045, recommande au Conseil de l'approuver;**

**ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 99-04-026, ne recommande pas au Conseil d'approuver le règlement puisqu'il limite la construction de certains bâtiments agricoles, allant ainsi à l'encontre des orientations gouvernementales**

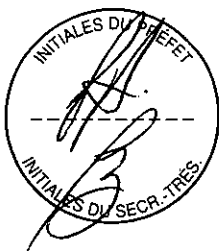
**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

**ET RÉSOLU DE ne pas approuver le règlement numéro U-140-4, modifiant le règlement de construction de la ville de Saint-Basile-le-Grand, puisqu'il n'est pas conforme aux orientations gouvernementales.**

**QUE le motif de désaveu porte uniquement sur le fait que le règlement introduit des exigences de construction qui ne peuvent être respectées dans le cas de bâtiments principaux agricoles.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 11. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-11 MODIFIANT LE  
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

99-05-102

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a demandé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de modifier son Schéma d'Aménagement pour y reconnaître une nouvelle affectation commerciale et de service;

ATTENDU QUE le secteur visé par la demande de modification s'inscrit à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et est actuellement affecté résidentiel;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement a étudié la demande formulée par la ville de Mont-Saint-Hilaire par sa résolution numéro 99-182;

ATTENDU QUE le Comité, par sa résolution numéro 99-04-097, recommande au Conseil de modifier le Schéma d'Aménagement afin de reconnaître une affectation commerciale dans la partie adjacente à l'autoroute Jean-Lesage, à Mont-Saint-Hilaire, et également pour introduire dans l'ensemble du schéma deux (2) types d'affectations commerciales, soit à caractère supralocal et à caractère régional, tel que prévu au PSAR 1;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il est opportun de modifier le Schéma d'Aménagement, tel que recommandé par le Comité consultatif régional d'aménagement, à l'exclusion des dispositions concernant les deux (2) types d'affectations commerciales

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière  
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon**

**ET RÉSOLU D'adopter le projet de règlement numéro 14-11 modifiant le Schéma d'Aménagement, à savoir :**

**ARTICLE 1**

À l'article 3.3.1, au 3<sup>ème</sup> sous-objectif, au premier alinéa, remplacer le 4<sup>ème</sup> point par le point suivant :

- Mont-Saint-Hilaire, aux abords de la route 116 et de l'autoroute Jean-Lesage;

**ARTICLE 2**

Le plan synthèse d'aménagement est remplacé par le plan synthèse joint au présent règlement.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

D'adopter le document d'accompagnement du projet de règlement numéro 14-11 modifiant le Schéma d'Aménagement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 12. COMMISSION CONSULTATIVE RELATIVE AUX PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 14-10 ET 14-11 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

99-05-103

**ATTENDU QUE** suite à l'adoption d'un projet de règlement modifiant le Schéma d'Aménagement, la municipalité régionale de comté doit tenir au moins une assemblée publique sur son territoire;

**ATTENDU QU'**à cet effet, une commission doit être créée par le Conseil de la M.R.C., formée des membres de celui-ci et présidée par le préfet;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la M.R.C. a adopté deux (2) projets de règlement modifiant le Schéma d'Aménagement;

**ATTENDU QUE** deux (2) assemblées publiques doivent conséquemment être tenues

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Julien Bussière  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yves Laganière

**ET RÉSOLU QU'**une commission soit formée afin de tenir une assemblée publique pour le projet de règlement numéro 14-10 modifiant le Schéma d'Aménagement, et une autre pour le projet de règlement numéro 14-11 modifiant le Schéma d'Aménagement.

**QUE** ladite commission soit et est composée de messieurs Honorius Charbonneau et Jacques Durand et présidée par le préfet, monsieur Pierre Bourbonnais.

**DE** déléguer au secrétaire-trésorier la responsabilité de fixer la date, l'heure et le lieu de chaque assemblée publique.

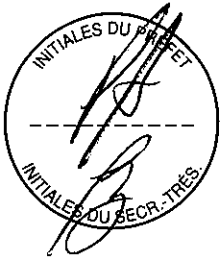
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 13. NOMINATION DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ À SAINT-JEAN-BAPTISTE**

99-05-104

**ATTENDU QUE** le Conseil de la M.R.C. a adopté un contrôle intérimaire et un règlement de contrôle intérimaire sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de désigner un fonctionnaire pour l'application du contrôle intérimaire;



No de résolution  
ou annotation

99-05-104  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a nommé monsieur Denis Plamondon à titre de fonctionnaire désigné

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE monsieur Denis Plamondon agisse à titre de fonctionnaire désigné pour l'application du contrôle intérimaire dans la municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. S.D.E. RIVE-SUD : NOMINATION DES REPRÉSENTANTS  
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTENDU QUE, par les nouveaux règlements généraux de la Société de développement économique de la Rive-Sud, la composition du conseil d'administration a été modifiée;

ATTENDU QUE de ce fait, le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, doit nommer un représentant parmi ses membres, de même qu'un représentant d'une entreprise exportatrice située sur le territoire du CLD de La Vallée du Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau

ET RÉSOLU QUE monsieur Marcel Dulude soit et est nommé à titre de représentant du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, au sein du conseil d'administration de la S.D.E. Rive-Sud.

QUE madame Nathalie Roy, de la compagnie Exulon située à Mont-Saint-Hilaire, soit et est nommée à titre de représentante d'une compagnie exportatrice, au sein du conseil d'administration de la S.D.E. Rive-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. COURS D'EAU MASSÉ : COMITÉ TECHNIQUE

99-05-105 ATTENDU QUE par la résolution numéro R99-114, le conseil de la M.R.C. de Champlain désire mettre en place un comité technique formé des représentants des M.R.C. et des municipalités concernées, afin d'entreprendre conjointement des travaux de détermination des plaines inondables du ruisseau Massé;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

99-05-105  
(suite)

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est favorable à la mise en place d'un comité technique, eu égard au ruisseau Massé;

ATTENDU QUE le Conseil est toutefois d'avis que le mandat du Comité doit être sensiblement modifié

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU D'informer le conseil de la M.R.C. de Champlain, que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est disposée à participer à un comité technique du ruisseau Massé, dans la mesure où son mandat soit d'étudier le bassin versant et plus particulièrement :

- de cerner la problématique actuelle;
- d'évaluer les apports d'eau additionnels prévisibles;
- d'identifier les impacts et les correctifs nécessaires;
- de délimiter, le cas échéant, les plaines inondables.

QUE si le mandat du comité technique du ruisseau Massé est celui mentionné ci-haut, de nommer monsieur Luc St-Gelais, coordonnateur aux cours d'eau, à titre de représentant de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein dudit comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. DEMANDES D'APPUI

16.1 M.R.C. Roussillon : Conseil régional d'économie sociale en Montérégie

Le Conseil de la M.R.C. convient de ne pas donner suite à la demande d'appui de la M.R.C. Roussillon.

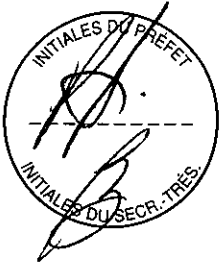
16.2 Ville de Boucherville : aide aux propriétaires victimes de pyrite

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude  
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU DE demander au ministère des Affaires municipales :

- d'intervenir rapidement et de façon prioritaire dans le dossier relatif aux problèmes occasionnés par la présence de pyrite dans les matériaux de remblai pour les résidences;
- de créer un fonds d'indemnisation, afin de venir en aide aux propriétaires victimes de la pyrite;
- de mettre sur pied un programme d'information;

99-05-107



No de résolution  
ou annotation

99-05-107  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- de former un groupe de travail mixte composé, entre autres, de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (A.P.C.H.Q.), la Société canadienne d'hypothèques et de logement (S.C.H.L.), le ministère des Affaires municipales (M.A.M.), l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.), le Conseil national de recherche du Canada (C.N.R.C.), d'experts et de représentants des municipalités concernées.

Ce groupe de travail ainsi formé s'occupera d'identifier les solutions aux problèmes occasionnés par la pyrite;

- d'adresser une copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.), à l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (U.M.R.C.Q.) et aux députés des comtés de Borduas, de Chambly et de Verchères.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 16.3 M.R.C. d'Arthabaska : négociation du pacte fiscal

Le Conseil de la M.R.C. convient de ne pas donner suite à la demande d'appui de la M.R.C. d'Arthabaska

#### 16.4 M.R.C. des Etchemins : Carrefour de la nouvelle économie

Le Conseil de la M.R.C. convient de ne pas donner suite à la demande d'appui de la M.R.C. des Etchemins.

#### 16.5 M.R.C. Beauce-Sartigan : privilèges fiscaux

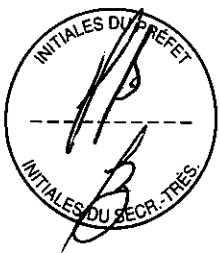
Le Conseil de la M.R.C. convient de ne pas donner suite à la demande d'appui de la M.R.C. Beauce-Sartigan.

### POINT 17. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part de l'assistance.

### POINT 18. DIVERS

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

99-05-108


**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Wilson**

**ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close tous les points à l'ordre du jour  
ayant été épuisés.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Il est 21 heures 50.**

  
**Pierre Bélanger  
secrétaire-trésorier**

  
**Pierre Bourbonnais  
préfet**